

POUR CONDUIRE un taxi



Pour conduire un taxi, vous devez être titulaire de deux permis :

- un permis de conduire ou un permis probatoire de la classe 4C ou d'une classe supérieure (1, 2, 3, 4A ou 4B);
- un permis de chauffeur de taxi.

Obtenir le permis de la classe 4C

Pour obtenir le permis de la classe 4C, vous devez respecter les conditions suivantes :

1- Expérience de conduite

Vous devez avoir accumulé au moins 12 mois d'expérience comme titulaire d'un permis probatoire ou d'un permis de conduire de la classe 5.

2- Test visuel et évaluation médicale

Vous devez vous présenter à un centre de services de la Société de l'assurance automobile du Québec pour vous soumettre à un test visuel.

Ensuite, dans les 90 jours suivants, vous devez vous procurer le formulaire *Rapport d'examen médical*, le faire remplir par un médecin et le transmettre à la Société. Ce formulaire doit être accepté avant que vous poursuiviez vos démarches.

3- Examen théorique

Avant de vous présenter à l'examen théorique, il vous est recommandé de consulter les publications suivantes :

- *Guide de la route;*
- *Conduire un véhicule de promenade;*
- *Guide québécois du chauffeur de taxi.*

Par la suite, vous devez prendre rendez-vous pour un examen théorique de 32 questions à choix multiples, dont la note de passage est de 75 %. En cas d'échec, vous devrez attendre 7 jours avant de reprendre l'examen.

Obtenir le permis de chauffeur de taxi

Une fois titulaire d'un permis valide de la classe 4C, vous devez obtenir le permis de chauffeur de taxi. Pour ce faire, vous devez respecter les conditions suivantes :

1- Formation

Dans un premier temps, vous devez suivre une formation, celle-ci variant selon le territoire où vous souhaitez conduire un taxi :

- Centre de formation professionnelle pour l'industrie du taxi du Québec
- Centre de formation en transport de Charlesbourg
- Centre de formation du transport routier Saint-Jérôme

FORMATION	TERRITOIRES			
	Québec	Longueuil et Laval	Montréal	Autres
Formation de base	53 h	53 h	53 h	-
Toponymie et géographie	50 h	-	90 h	-
Transport par taxi des personnes ayant des limitations	7 h	7 h	7 h	7 h

À la fin de cette formation, vous obtiendrez une attestation de formation en transport par taxi que vous devrez présenter lors de votre examen.

2- Examen

Vous devez prendre rendez-vous pour un examen théorique, dont la note de passage est de 60 %. En cas d'échec, vous devrez attendre un mois avant de reprendre l'examen.

- **Centre de services de la Société**
Examen visant à obtenir un permis valide partout, sauf sur le territoire de la Ville de Montréal.
- **Bureau du taxi de Montréal**
Examen visant à obtenir un permis valide uniquement sur le territoire de la Ville de Montréal.

3- Autres conditions

En plus de présenter votre attestation de formation et de réussir votre examen, vous devez respecter les conditions suivantes :

- **Compréhension du français**
Comprendre, parler et lire le français de façon à pouvoir exercer le métier de chauffeur de taxi.
- **Certificat de recherche**
Présenter un certificat qui atteste la vérification de vos antécédents judiciaires des 5 dernières années. Ce certificat doit provenir d'un service de police municipal ou de la Sûreté du Québec et avoir été délivré dans les 3 derniers mois. Les certificats provenant de firmes privées ou de la Gendarmerie royale du Canada ne sont pas acceptés.
- **Première demande d'un permis de chauffeur de taxi**
Fournir un acte de naissance délivré par le Directeur de l'état civil ou une autre Administration canadienne, ou un certificat de citoyenneté canadienne, ou encore une carte de résident permanent.

Pour obtenir plus de renseignements ou prendre un rendez-vous

Société de l'assurance automobile du Québec

saaq.gouv.qc.ca

Région de Québec : 418 643-7620

Région de Montréal : 514 873-7620

Ailleurs au Québec : 1 800 361-7620

Bureau du taxi de Montréal

514 280-6600

**Société de l'assurance
automobile**

Québec 